

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Automatisation-du-versement-des-bourses-une-mesure-a-saluer-et-a-amplifier>



École & société

Automatisation du versement des bourses : une mesure à saluer et à amplifier

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mercredi 10 mai 2023

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

La Première ministre a récemment annoncé qu'à l'issue de l'inscription au collège et au lycée, les familles éligibles aux bourses verront leur obtention et leur reconduction automatisées, tout au long de la scolarité. Ce dispositif sera déployé dès la rentrée 2023.

Le SE-Unsa salue cette mesure qui va améliorer la scolarité d'élèves issus des milieux sociaux les plus défavorisés. Le non-recours aux droits est un fléau que cette disposition pourrait drastiquement réduire.

Cependant, cette première étape doit en appeler d'autres. Cela pourrait passer par une augmentation des bourses au moins égale à l'inflation, ce qui n'a pas été le cas pour la rentrée 2023, où le montant maximal des bourses en collège sera de 486€ par an.

Le SE-Unsa demande aussi l'extension des bourses dans l'enseignement primaire : aucune raison ne justifie d'attendre l'entrée en sixième pour recevoir cette aide à la scolarité.

Nous le savons, peu de lectrices et de lecteurs de ces quelques lignes sont directement concernés par les bourses. Toutefois, beaucoup de nos élèves le sont. En France, un élève sur cinq vit dans un foyer évoluant sous le seuil de pauvreté, et un élève sur 10 vit dans un foyer évoluant sous le seuil de grande pauvreté.

Ces situations impactent, au-delà de l'exercice quotidien de nos métiers, la République sociale que nous portons.